

vos formalités

☛ imprimez la  
liasse CFE

### Ce que nous réalisons

- ▶ l'immatriculation au RCS

### Ce que doit contenir votre dossier

- ▶ **pouvoir** du représentant légal à LA LOI pour effectuer les formalités au RCS
- ▶ extrait kbis de moins de 3 mois s'il s'agit du 1er établissement dans le ressort du greffe (nous effectuons la démarche)
- ▶ si l'**activité est réglementée** : produire une copie de l'autorisation requise
- si le fonds de commerce est exploité par :
  - ▶ **achat /apport du fonds** : copie de l'acte enregistré et attestation de parution
  - ▶ **location-gérance** : copie du contrat et attestation de parution
- s'il convient d'inscrire un représentant de l'établissement :
  - ▶ copie de la carte d'identité ou du passeport ou extrait d'acte de naissance,
  - ▶ **déclaration de non-condamnation** et déclaration de filiation

### Rappel

Il convient de nous indiquer :

- ▶ l'adresse de l'établissement,
- ▶ la date d'ouverture de l'établissement,
- ▶ l'activité exercée dans l'établissement,
- ▶ éventuellement une enseigne,
- ▶ l'effectif salarié de l'établissement et celui de la société,
- ▶ l'origine du fonds : création, achat, location-gérance, apport ou autre.